

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 16

Qui ont pris part à la délibération : 11

Dont pouvoirs : 0

L'an deux mil vingt cinq, le trois mars, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de CUTTOLI-CORTICCHIATO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean Toussaint MICALETTI.

Date de la convocation : 27/02/2025

Date d'affichage : 12/03/2025

Étaient présents : M. Jean Toussaint MICALETTI, M. Joseph FRATONI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Jean Nicolas ANTONIOTTI, Mme Martine FRATONI, Mme Sarah SENTENAC, Mme Pascale Lydia SAULI ANDARELLI, Mme Isabelle TORRE TEMAROHIRANI, M. Philippe CHIAPPE, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : M. Jean-Baptiste BIANCUCCI, M. Jérôme PIERLOVISI, Mme Céline PAOLETTI, Mlle Pauline TORRE, Mlle Inès Angéline TRAORE DIT LEROUX.

Procurations : -

Secrétaire : ANGEL-BENETTI Carlos.

OBJET : RETRAIT DE DELIBERATION MA-DEL-2025-008 DU 06 JANVIER 2025

Délibération n° : MA-DEL-2025-016

Le 1^{er} adjoint informe le conseil municipal que par courrier en date du 23 janvier 2025, le bureau du contrôle de légalité de la Préfecture de Corse du Sud, demande de procéder au retrait de la délibération MA-DEL-2025-008 du 6 janvier 2025.

Il nous rappelle que les conventions d'exploitation agricole doivent répondre à certaines conditions qui sont citées dans l'arrêté préfectoral du 21 février 2024 n° 2A.2024.02.21.00003.

Il nous indique que notre délibération ne mentionne pas l'indice fermage de référence et que la nature des terres agricoles qui font l'objet du bail n'est pas suffisamment précise.

Où l'exposé du 1^{er} adjoint, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide le retrait de la délibération MA-DEL-2025-008 du 6 janvier 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par
voie d'affichage le 12/03/2025

Pour extrait certifié conforme
Le 1er Adjoint, M. Jean-Toussaint MICALETTI

